



UCL
Programme
d'études
2024 - 2025

Mineure en histoire de l'art et archéologie

MINARKE - Introduction

MINARKE - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir l'histoire de l'art et l'archéologie, disciplines autres que celle de sa majeure, et en saisir leurs spécificités, leurs fondements et leur rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la [Mineure en histoire de l'art et archéologie](#).

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en histoire de l'art et archéologie afin d'en saisir les spécificités.
2. Démontrer une connaissance et une compréhension des méthodes d'analyse et d'interprétation des Œuvres d'art et des cultures matérielles.
3. Découvrir et saisir la rigueur exigée par l'histoire de l'art et l'archéologie et faire preuve de cette intégration.
4. Faire preuve d'une capacité de raisonnement spécifique à l'histoire de l'art et à l'archéologie.
5. Percevoir les spécificités de l'histoire de l'art et de l'archéologie et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊙ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

2 3

o Contenu:

Les 30 crédits de la mineure sont répartis sur les deuxième et troisième blocs annuels, soit idéalement 15 crédits par bloc annuel.

o Introduction à la discipline (10 crédits)

Deux cours à choisir parmi :

⊗ LARKE1110	Musées et patrimoine	Joël Roucloux	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARKE1120	Iconographie et iconologie	Marco Cavalieri Ralph Dekoninck	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARKE1230	Matériaux et techniques de l'Antiquité, archéométrie et archéologie du bâti	Inès Leroy Florence Liard (supplée Jean Vanden Broeck-Parant) Laurent Verslype	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐 > English-friendly	X	X
⊗ LARKE1235	Matériaux et techniques des arts plastiques, archéométrie et archéologie du bâti	Caroline Heering	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARKE1245	Notions d'esthétique et de philosophie de l'art	Adnen Jdey (supplée Sylvain Camilleri)	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] 🌐		

MINARKE - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Cette mineure est accessible à tout bachelier pour autant que son cursus principal le permette ([bacheliers concernés](#)). Il n'y a pas de modalité ou de condition d'admission particulières pour cette mineure.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les diplômés de certains bacheliers qui ont suivi la [Mineure en histoire de l'art et archéologie](#), les masters suivants sont accessibles moyennant d'éventuels compléments de formation :

- [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#)
- [Master \[60\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#)